

AUTO-PSY
peut m'accompagner si...
JE VEUX

Changer de psychiatre

Accéder à mon dossier

Connaître mes droits si je
suis hospitalisé malgré moi

Faire lever ma tutelle ou curatelle

Obtenir des services de santé

Refuser certains soins

Contester ma garde



AUTO-PSY

Région de la Capitale-Nationale

Groupe d'action communautaire autonome
de promotion et de défense individuelle et
collective des droits en santé mentale

ACCUEIL • INFORMATION
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT
Des services personnalisés et
adaptés à chaque situation

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

Mot du conseil d'administration.....	3
Présentation.....	4
SECTION I : RAPPEL DES PRIORITÉS D'ACTION 2021-2024	6
SECTION II : RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA PERMANENCE	8
1. Rapport du conseil d'administration	9
1.1 Le conseil d'administration 2021-2022	9
1.2 Rappel du plan d'action 2021-2024.....	9
1.3 Principales réalisations	10
1.4 Bilan et perspectives.....	11
2. Rapport de la permanence	12
2.1 La permanence 2021-2022	12
2.2 Employés contractuels et stagiaires	12
2.3 Rappel du plan d'action 2021-2024.....	12
2.4 Principales réalisations	13
2.5 Bilan et perspectives.....	15
3. Colloques et formations	16
3.1 Réalisations.....	16
SECTION III : RAPPORT DES ACTIVITÉS ET DES INTERVENTIONS	17
1. Promotion et communication	18
1.1 Rappel du plan d'action 2021-2024.....	18
1.2 Principales réalisations	19
1.3 Bilan et perspectives.....	19
2. Interventions individuelles et collectives.....	20
2.1 Rappel du plan d'action 2021-2024.....	20
2.2 Accueil, information et référence.....	20
2.3 Aide et accompagnement.....	21
2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale.....	24
2.5 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation	26
3. Vie associative et démocratique	28
3.1 Rappel du plan d'action 2021-2024.....	28
3.2 Recrutement et intégration de nouveaux membres.....	29
3.3 Soutien à la participation des membres actifs	30
3.4 Activités de consultation et de concertation.....	31
3.5 Bilan et perspectives.....	32

4. Alliances et concertations, Appuis	33
4.1 Rappel du plan d'action 2021-2024.....	33
4.2 Principales réalisations	34
4.3 Appuis	35
4.4 Bilan et perspectives.....	36
SECTION IV : PLAN D'ACTION 2021-2024	37
Volet : Gouvernance démocratique	38
Volet : Organisationnel.....	39
Volet : Interventions individuelles et collectives.....	39
Volet : Vie associative et démocratique.....	40
Volet : Alliances et partenariats	40
Volet : Promotion et communications	41
SECTION V : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	42
1. Prévisions budgétaires 2022-2023	43
SECTION VI : ANNEXES	45
Tableaux1 : Promotion et défense individuelle des droits.....	46
Tableaux 2 : Vie associative et démocratique	47
Tableau 3 : Promotion et communication.....	48

MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers membres, collaborateurs.trices et partenaires,

Voici, pour une troisième année, notre rapport annuel d'activités qui se situe dans le contexte limitatif pandémique de rencontres et d'activités... Télétravail, télétravail, visioconférences et peu de rencontres ou activités en présence! Cela a déteint sur le moral des troupes au travers une recherche de consolidation autant pour l'équipe de la permanence que pour le conseil d'administration.

Cela a donc été une année très exigeante pour tous les membres du personnel « permanent », la coordination et les membres du CA pour être en mesure de rester dans notre position d'acteur principal dans la promotion et la défense des droits des personnes utilisatrices des services en santé mentale.

Comme vous allez pouvoir le constater dans le rapport, l'organisme a eu à composer avec un manque d'effectif et un grand roulement de personnel. Le CA n'est pas en reste avec les disponibilités restreintes de ses membres.

Nous comptons sur la et les prochaines années pour avoir les ressources internes en plus d'externes pour reprendre une place solide et centrale et faire une différence pour les membres et la communauté en général dans notre rôle.

*Merci pour votre soutien
Bonne lecture!*



*Anne Boulay, trésorière
Conseil d'administration*

PRÉSENTATION

MISSION ET ORGANISATION



Auto-Psy (Région de Québec) groupe régional d'action communautaire autonome de promotion et de défense individuelle et collective des droits en santé mentale

*Auto-Psy (Région de Québec) poursuit, depuis sa création en 1990, une mission de promotion et de défense des droits en santé mentale. Sa mission s'adresse à toute personne qui cherche individuellement et collectivement à faire reconnaître et pouvoir exercer ses droits, dans la pleine reconnaissance de son **droit à l'intégrité et de son statut de citoyenne** à part entière ainsi que ceux qui lui sont reconnus, en tant qu'utilisatrice de services, par diverses lois en matière de santé et de services sociaux, notamment celui à l'accès à des ressources diversifiées et de qualité favorisant son bien-être sur tous les plans, social et économique, ainsi que celui de la collectivité.*

Les démarches, activités ou modalités d'engagement proposées par le groupe s'appuient sur des principes et des valeurs d'équité, de solidarité et de justice sociale et visent à permettre aux personnes concernées l'appropriation du pouvoir sur leur vie dans la reconnaissance de leur potentialité et de leurs aspirations.

Objectifs

1. Aider et accompagner les personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans leurs démarches d'exercice de leurs droits et recours.
2. Susciter et encourager le développement de ressources accessibles, diversifiées, de qualité et des pratiques favorisant le rétablissement et une meilleure qualité de vie sur tous les plans des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
3. Favoriser l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes à titre de citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
4. Sensibiliser la population au vécu des personnes citoyennes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale.
5. Agir comme porte-parole des personnes directement concernées en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale dans le milieu et auprès des autorités concernées.
6. Regrouper les personnes citoyennes concernées par la mission que ce soit à titre d'utilisatrices de services de santé mentale ou de sympathisantes.

ORIENTATIONS

Auto-Psy (Région de Québec), en tant que groupe d'action communautaire autonome réunit toutes personnes qui se sentent concernées, à titre de citoyennes à part entière, qu'elles soient utilisatrices de services de santé mentale ou sympathisantes membres ou travailleurs. SES par des enjeux liés à la promotion et à la défense des droits en santé mentale. À cette fin, le groupe s'est donné comme principale orientation le développement d'un modèle collectif de défense des droits en santé mentale autant dans sa gestion, son organisation que dans la poursuite de ses interventions et activités de défense individuelle et collective des droits. L'approche préconisée par le groupe est l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes impliquées, d'une façon ou d'une autre, à la réalisation de ses objectifs.

À cette orientation, le groupe s'est ajouté celle d'augmenter sa visibilité notamment en faisant connaître ses opinions et ses prises de positions sur différents enjeux à une population plus large que celle desservie par les services et activités du groupe.

FINANCEMENT

*Suite à l'adoption de la politique gouvernementale, **L'action communautaire: une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec**, Auto-Psy (Région de Québec) est reconnu depuis 2001, comme un **organisme d'action communautaire autonome**. Afin de pouvoir réaliser sa mission, le ministère de la Santé et des Services sociaux lui accorde une subvention dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Ce financement est complété à l'heure actuelle par une subvention de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, grâce à laquelle notamment, le groupe peut poursuivre des projets de développement et de consolidation de sa vie associative et démocratique.*

Section I

Rappel des priorités d'action 2021-2024

VOLET : GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

- **Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme**

VOLET : ORGANISATIONNEL

- **Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employé-es**

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

- **Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités**

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

- **Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe**

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

- **Créer et entretenir des alliances et partenariats**

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

- **Améliorer la visibilité du groupe auprès de la population interpellée par la mission**

Section II

Rapport du conseil d'administration et de la permanence

1. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, en tant qu'instance décisionnelle du groupe, est composé de sept (7) membres dont la majorité sont des personnes utilisatrices de services de santé mentale. Ses membres sont élus en assemblée générale. Le principal rôle du conseil est de promouvoir et défendre la mission du groupe, les intérêts des membres ainsi que de veiller à la réalisation des priorités et des plans d'action adoptés par l'assemblée des membres.

1.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022

- Denise M. Blais, présidente
- Yorick Godin, vice-président
- Anne Boulay, trésorière
- Marie-Claude Bourbeau, administratrice
- Yvon Boisclair, administrateur (depuis novembre 2021)
- Pauline Chabot, administratrice (avril à juin 2021)
- Bintou Cissé, administratrice (depuis novembre 2021)

1.2 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : **Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme**

Objectifs visés:

1. Consolider le conseil d'administration

- Suite à la mise sur pied d'un comité gouvernance démocratique, préciser les mandats de celui-ci visant à bonifier le processus et les procédures de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres visant à atteindre le nombre prévu de membres au CA, soit sept (7) membres ainsi qu'à combler les postes d'officières au nombre de quatre (4)
- Considérant qu'il est de la responsabilité du CA de voir à l'embauche d'une nouvelle coordination et suite à sa mise sur pied d'un comité à cette fin, en préciser les mandats ainsi qu'établir un calendrier des rencontres
- Voir à la reprise progressive des travaux du comité règlements généraux ayant comme mandats, à court terme, de préciser les responsabilités et les mandats du CA ainsi que ceux des officiers.ères
- Poursuivre l'expérimentation des procédures et outils visant à soutenir les officiers, officières dans l'intégration des tâches reliées à leurs rôles, responsabilités et mandats respectifs
- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

2- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.)
- Se concerter et collaborer avec la permanence à la conception et à la réalisation d'une démarche de planification stratégique au sein du groupe

1.3 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Nombre de réunions et rencontres : 8 : Nombre de plénières : 3

Mode de fonctionnement du CA

Une rencontre de bilan annuel des administrateurs.trices et du conseil d'administration a été réalisée. Cet exercice permettait aux membres d'identifier des pistes de solution en lien avec la consolidation du conseil et avec son mode de fonctionnement.

Des rappels ont été faits, au cours de l'année, des différentes consignes touchant : les réunions et les plénières; la rédaction des procès-verbaux; la circulation d'informations et la communication par courriel; les frais remboursables des membres actif.ive.s et la compilation des heures d'implication; etc. L'objectif visé était, non seulement, d'améliorer l'efficacité du travail du conseil, mais également d'assurer un meilleur partage de responsabilités entre les administrateurs.trices ainsi qu'une plus grande autonomie et responsabilisation de leur part quant à leur implication au sein du conseil.

Les membres du conseil d'administration ont pu bénéficier de la *Formation sur le rôle et responsabilités d'un CA* offerte par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03).

Recrutement, accueil et intégration de nouveaux membres au CA

Face au constat que les efforts déployés jusqu'à présent n'ont pas apporté les résultats escomptés, les membres du conseil ont organisé une plénière sur le recrutement des administrateurs.trices. Les échanges ont permis de mieux préciser les critères, les profils et les attentes au regard de nouveaux ou nouvelles recrues au conseil.

Deux infolettres d'Auto-psy et un *Avis de recherche*, communicant les besoins du conseil, ont été envoyées aux membres du groupe et aux organismes communautaires de la région. Un café-rencontre a été organisé, par la suite, portant sur le rôle du CA, visant à démystifier cette instance et à solliciter l'intérêt des membres à y participer.

Finalement, deux (2) nouveaux membres ont été cooptés au conseil et tous les deux ont été élu.e.s lors de l'assemblée générale spéciale (AGS) tenue le 15 décembre 2021. Une rencontre d'accueil des nouveaux membres ainsi que des suivis ponctuels ont été réalisés par la présidence afin de soutenir leur intégration.

Rôle, responsabilités et mandats des officiers.ères

L'expérimentation du travail en concertations entamée l'an passé s'est poursuivie. La présidence, la vice-présidence et la coordination ont maintenu leur collaboration afin d'assurer la préparation des réunions du conseil d'administration, notamment au regard des ordres du jour et de l'animation. La trésorerie, la présidence et la coordination se sont concertées à plusieurs reprises afin d'analyser différents enjeux administratifs et financiers (par exemple, un plan d'allocation des surplus, la préparation des prévisions budgétaires, etc).

Travail en collégialité avec les diverses instances

Trois (3) plénières réunissant des membres du CA et de la permanence ont été organisées conjointement par la présidence et la coordination : deux (2) d'entre elles ont permis une mise en commun de nos réflexions sur la mission et les orientations d'Auto-Psy; l'autre a donné lieu, quant à elle, à des échanges sur les défis de recrutement de membres et de maintien d'activités favorisant la vie associative dans le contexte de la pandémie et de la consolidation du groupe.

Le CA a renouvelé le mandat du comité ressources humaines composé de deux (2) de ses membres et de la coordination qui ont participé au processus d'embauche du nouveau coordinateur. Le conseil a également mis sur pied un comité d'évaluation de la coordination en fin de période de probation.

Le conseil d'administration a participé, de plus, activement à la préparation des demandes de subventions auprès de Centraide et du CIUSSS de la Capitale-Nationale notamment en lien avec le projet de créer un poste permanent d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique. La rencontre avec les bénévoles du Comité d'analyse et de relations avec les organismes (CARO) de Centraide a été une occasion pour le conseil de démontrer son engagement envers ce projet ainsi que toute l'importance qu'il accorde à ce volet pour la réalisation de la mission d'Auto-Psy.

Mentionnons également que le CA, comme à chaque année, a délégué des membres en tant que représentant.e.s du groupe auprès de Bénévoles d'Expertise, du ROC-03, de Centraide et du CIUSSS-CN. Ces activités de représentation se sont faites dans le contexte d'assemblées de membres, de rencontres publiques d'information et de consultation.

1.4 BILAN ET PERSPECTIVES

En résumé, l'année 2021-2022, tout comme pour l'année précédente, a demandé aux membres du CA une très grande disponibilité et surtout une très grande motivation à réaliser les objectifs de consolidation du CA tout en étant impliqués dans celui de préparation de la relève.

Ce défi demeure en 2022-2023 ainsi que dans les prochaines années afin de s'assurer que l'ensemble des postes soient comblés au CA avec le souci que les membres actuels ainsi que les nouveaux membres puissent bénéficier du soutien nécessaire pour les occuper notamment aux moyens d'activités de formation, telles que par exemple, sur les rôles et responsabilités du CA ainsi que par l'organisation de plénières visant le développement de leurs connaissances et leur prises de parole sur différents enjeux identifiés telles que la nécessité de développer des alliances avec des partenaires du mouvement alternatif en santé mentale avec lequel nous partageons les valeurs et la vision. De par sa responsabilité, le CA entend également renouveler son implication dans le processus d'embauche de la nouvelle coordination afin de s'assurer que la personne qui occupera ce poste ait, non seulement, les compétences nécessaires pour l'exercer mais ait aussi profondément à cœur la mission du groupe et qu'elle en partage les principes et les valeurs. Mentionnons également que le CA entend poursuivre ses représentations pour faire valoir les besoins du groupe au regard de ses ressources humaines et qu'il compte participer aux étapes de planification nécessaires à la création d'un nouveau poste, au sein du groupe, d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique.

2. RAPPORT DE LA PERMANENCE

La Permanence est composée de la coordination, d'une agente d'information et de liaison, d'une accompagnante en défense des droits, volet individuel et collectif ainsi que d'une agente de développement et de formation. Leur principal rôle consiste, à accueillir, à informer et accompagner les personnes concernées dans l'exercice de leurs droits et recours en santé mentale et sociaux ainsi qu'à les consulter et mobiliser sur différents enjeux de société auxquels elles sont confrontées. Les membres de l'équipe de travail travaillent en concertation et en étroite collaboration avec le CA ainsi qu'avec les comités permanents du groupe.

Des employés. Es contractuel. les, des stagiaires et des bénévoles s'ajoutent à l'occasion afin de soutenir l'organisation pour pouvoir permettre au groupe la réalisation des projets ponctuels.

2.1 LA PERMANENCE 2021--2022

- *Francine Genest, coordination (jusqu'au 11 février 2022)*
- *Jean Lavallée, coordonnateur (depuis le 13 décembre 2021)*
- *France Blanchet, accompagnante en défense des droits (jusqu'au 14 octobre 2021)*
- *Cynthia Perreault, agente de formation et de développement*
- *Julienne Fonou Diene, adjointe-administrative (depuis le 4 octobre 2021))*
- *Micheline Tanguay, adjointe-administrative (jusqu'au 10 août 2021)*

2.2 EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL ET CONTRACTUELS 2021-2022

- *Diane Soulard-Raby, (depuis le 7 février 2022)*
- *Francine Genest (depuis le 14 février 2022)*
- *Bertrand Bonnot (jusqu'au 29 avril 2021)*

2.3 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employés

Objectifs visés

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Planifier et organiser, en concertation avec le conseil d'administration le processus d'embauche et d'intégration d'une nouvelle coordination
- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration d'un.e nouveau ou nouvelle employé.e à titre d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique

2. Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Élaborer des protocoles et autres moyens visant à ce que les personnes ou organismes en demande de nos services et activités soient mieux informées des objectifs visés par nos interventions.

3. Reconduire l'objectif de mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

- Élaborer une politique d'échelle salariale

2.4 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Consolidation de la permanence

Mentionnons en premier lieu, tout comme ce fût le cas l'année précédente, que l'objectif de consolidation de la permanence s'est fait dans un contexte de mesures sanitaires ayant rendu le processus de recrutement d'un nouveau ou nouvelle employé.e à la coordination particulièrement difficile. Malgré l'affichage des offres d'emploi sur plusieurs sites d'employabilité, peu de candidats ont manifesté de l'intérêt à poser leur candidature. Ce qui a rendu plus long ce processus. Ce poste a été finalement comblé par Jean Lavallée entré en fonction au sein du groupe le 13 décembre dernier.

Rappelons qu'il en a été de même en ce qui concerne le remplacement de Julienne Fonou Diene, adjointe-administrative en congé de maternité depuis le 19 octobre 2020, qui n'a pu être réalisé que trois (3) mois plus tard avec l'engagement de Micheline Tanguay le 18 janvier 2021. Celle-ci a occupé ce poste jusqu'au 30 juin 2022 pour une durée approximative de six (6) mois. Le contexte de la pandémie n'a pas eu uniquement un impact sur le recrutement mais aussi sur la rétention de personnel et par conséquent, sur l'organisation du travail. L'accompagnante en défense des droits, en raison de problèmes majeurs de santé associés à ce contexte, a dû prendre un congé de maladie et qui, sur recommandation de son médecin traitant, a remis sa démission. Notons qu'afin d'assurer des services d'aide et accompagnement, Diane Soulard-Raby a accepté d'occuper ce poste à temps partiel afin de pouvoir laisser le temps au groupe de pourvoir ce poste de façon permanente en s'assurant que la personne qui occupera cette fonction puisse avoir tout le soutien nécessaire à son intégration. Considérant que chaque membre de la permanence a plus d'un mandat à réaliser, ces situations nous ont amené à devoir réviser, à plusieurs reprises, l'offre de services et activités mais aussi sa gestion ayant reposé, la majorité du temps, uniquement sur deux (2) employées en présence sur les lieux de travail.

Comme nous l'avions mentionné l'an passé, le contexte de la pandémie ainsi que d'autres situations telles que la prise de congé pour des raisons de maladie ou de maternité a mis en évidence le fait qu'une équipe de travail composé de quatre (4) personnes était un nombre nettement insuffisant pour assumer l'ensemble des services et activités que le groupe souhaiterait offrir à sa population cible selon ses objectifs, non seulement, d'accompagnement de personnes dans l'exercice de leurs droits mais aussi de soutien à la vie associative et démocratique, de sensibilisation et de représentation. Des démarches ont donc été amorcées en ce sens afin, en premier lieu, de pouvoir avoir le financement nécessaire pour la création minimale d'un poste supplémentaire d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique. Le groupe a également effectué une demande d'accompagnement auprès de Bénévoles d'Expertise, dont nous sommes membres, afin de le soutenir dans son objectif de consolidation de la permanence.

Consolidation des pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Mentionnons que le groupe dispose déjà depuis une dizaine d'année d'un cadre de référence concernant ses pratiques d'intervention. Le projet que nous nous sommes donné cette année a consisté à identifier les difficultés d'application de ce cadre dans la réalité et les moyens à prendre pour que celui-ci puisse réellement servir de guide d'intervention pour l'ensemble des intervenantes du groupe. À cette fin, des réunions ont porté spécifiquement sur cet objectif à l'issue desquelles il a été convenu d'ajouter des définitions claires de notions telles que, par exemple, l'appropriation du pouvoir ainsi que l'ajout de protocoles ou procédures permettant à l'intervenant.e de mieux présenter son rôle et la démarche auprès des personnes faisant appel à leurs services. La mise à jour du cadre de référence devrait être complétée au cours de 2022-2023.

Mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

Compte tenu des priorités du groupe face aux défis qu'il avait à relever au cours de l'année et la mobilisation que cela a demandé autant de la part de la permanence que celle du conseil d'administration, ce projet n'a pu être amorcé au cours de l'année 2021. Notons cependant que la coordination a suivi une formation à ce sujet donnée par le ROC-03.

2.5 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Depuis quelques années déjà, nous faisons le constat que les ressources humaines au nombre de quatre (4) employés permanents sont nettement insuffisantes au regard des objectifs du groupe de soutenir individuellement et collectivement des personnes dans l'exercice de leurs droits, de mobiliser des membres dans des projets ou actions collectives, de participer à ces activités de concertation tout en devant consacrer le temps nécessaire à la promotion de nos services et activités et aux tâches administratives. La permanence se retrouve ainsi dans une situation où chacun.e d'eux ou d'elles se trouve à accomplir deux à trois mandats d'importance rendant difficile la possibilité de maîtriser, chacun d'eux, de façon optimale. Cette situation représente un paradoxe au regard de notre politique relative aux conditions de travail encourageant, par exemple, la formation continue des employées, le droit à des congés de maladie qu'à toutes fins pratiques dont ils ou elles ne peuvent se prévaloir. Les mesures sanitaires recommandées dans le contexte de la pandémie telles que le télétravail, l'absence d'une employée en congé de maternité a mis encore plus en évidence ce manque qui, au cours de l'année, a signifié 50 % de la perte de nos effectifs.

Perspectives

Face à cet état de situation, il est suggéré que le groupe, au regard de sa priorité de préparer la relève, de ses objectifs d'embauche et d'intégration de deux (2) nouveaux ou nouvelles employé.es à poursuivre pour 2022-2023 voit à les atteindre en considérant comme facteurs de réussite l'amélioration des conditions de travail de la permanence telles que, par exemple, une réorganisation des services et activités dans le respect de leurs disponibilités ainsi que par l'amélioration de leurs conditions salariales.

Considérant que cette situation est vécue également par d'autres organismes que le groupe poursuive ses représentations auprès de différentes instances visant à faire valoir que le nombre minimal requis de ressources humaines leur permettant de réaliser leur mission soit établi à cinq (5) pour combler des postes de coordination, d'adjoint.e-administratif.ve ainsi que trois postes en intervention individuelle et collective.

3. COLLOQUES ET FORMATIONS



Les colloques et les activités de formation sont essentiels à la réalisation de la mission du groupe. D'une part, les colloques sont des occasions permettant au groupe de nourrir et partager sa réflexion concernant différents enjeux ayant une incidence sur la réalisation de sa mission. D'autre part, les activités de formation permettent d'assurer aux membres du personnel, stagiaires et bénévoles ainsi qu'à des membres impliqués au conseil d'administration ou dans des comités de développer des connaissances et des compétences nécessaires à la réalisation de leurs mandats.

3.1 RÉALISATIONS

Des membres du conseil d'administration ont suivi des activités de formation au regard des objectifs de consolidation du conseil d'administration, par l'amélioration de connaissances et compétences pertinentes à l'exercice de leurs rôles et responsabilités. Ainsi, à titre d'exemples, ceux-ci ont participé cette année à la formation sur les rôles et responsabilités du CA donnée par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03). Quant à la permanence, celles-ci ont participé à un atelier de sensibilisation sur les thèmes de **Discrimination, stigmatisation en santé mentale** présenté dans le cadre de la première édition du Mois de la parole collective, coorganisé par ReprésentACTION santé mentale Québec et l'Association des personnes utilisatrices de services de santé mentale de la région de Québec (APUR). Elles ont également assisté au visionnement d'une vidéo intitulée le **Masquage diagnostic** réalisé par le Regroupement des ressources alternatives en santé mentale visant à sensibiliser sur le fait que des personnes en raison de leur diagnostic en santé mentale se voient refuser des soins de santé physique, sous prétexte que « c'est dans leur tête »

Mentionnons également que dans le contexte de la pandémie, des ateliers technologiques, débutés en janvier 2021 ont été prolongés jusqu'à la fin avril 2021 afin de permettre aux membres actifs de poursuivre leur implication en étant initiés aux différentes plates formes de communication telles que Zoom, Skype et Microsoft team.

Section III

Rapport des activités et des interventions

1. PROMOTION ET COMMUNICATIONS



Auto-Psy (Région de Québec) dispose d'un ensemble de moyens pour rejoindre les personnes citoyennes concernées par la promotion et la défense des droits en santé mentale. Ces personnes, autant celles qui souhaitent être soutenues dans l'exercice de leurs droits ou s'impliquer, peuvent prendre connaissance, de façon régulière, des services et des activités du groupe annoncés dans son dépliant, son site WEB, sur sa page Facebook et dans un bulletin d'information.

Poursuivant également des objectifs de sensibilisation et de lutte à la stigmatisation, le groupe organise des séances d'information, à l'intention de la population, dans le cadre de la semaine de la santé mentale et celle de la défense des droits des usagers. S'ajoute à ce moyen, le journal l'Insolent, distribué dans différents milieux, permettant d'être informés des droits et recours dans le domaine de la santé mentale et de lire des témoignages de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale distribué auprès de nos membres et dans différents milieux.

1.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Améliorer la visibilité du groupe auprès de personnes utilisatrices de services de santé mentale

Objectifs visés :

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes utilisatrices de services à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion du prospectus et affiche au sein des institutions et organismes communautaires
- Mettre à jour et développer le site web selon des critères de facilité d'opérationnalisation, de vulgarisation des informations

1.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Élaboration et mise en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et communication

Tel que mentionné dans les rapports des années précédentes, Auto-Psy est davantage connu auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale pour son service d'aide et accompagnement selon des objectifs de les soutenir dans l'exercice de leurs droits. Au regard de nos objectifs de sensibilisation, les ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale constituent pour nous un des moyens permettant aux personnes concernées de mieux connaître leurs droits, les principes qui les sous-tendent ainsi que pouvoir développer des compétences nécessaires afin de les faire valoir. Considérant le faible taux de participation aux ateliers, nous avons commencé cette année l'élaboration d'un projet de tournée dans les organismes visant à mieux faire connaître la mission globale de l'organisme ainsi que plus spécifiquement les objectifs visés par les ateliers.

Promotion régulière

Tout comme l'année dernière, nous avons tenté d'assurer l'envoi d'infolettres, plus particulièrement à nos membres, sur une base régulière. Le contenu de ces infolettres a consisté surtout à promouvoir nos activités et d'autres susceptibles de les intéresser offertes par des partenaires du communautaire. Des prospectus ont également été distribués dans certains organismes à leur demande. Mentionnons que le placement de nos affiches et du prospectus destinés aux départements de psychiatrie ont été non autorisés, encore cette année, afin de prioriser le matériel d'information du gouvernement portant sur les mesures anti-covid.

1.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

La promotion de la mission du groupe visant à encourager les personnes à faire valoir leurs droits ou ses membres à s'impliquer activement dans différents projets, ne peut se faire uniquement que par l'annonce de nos services et activités ou par la distribution d'affiches ou de prospectus. Cela demande une véritable stratégie de promotion et de communications permettant aux personnes ciblées par notre mission de mieux connaître les buts, les valeurs et la philosophie d'intervention du groupe. Rappelons que l'élaboration de cette stratégie est également nécessaire puisqu'à la différence d'autres organismes en santé mentale dont la clientèle se fait en grande partie par référencement, nous devons, quant à nous, rejoindre les personnes par une démarche de sensibilisation à l'importance de connaître et de faire valoir ses droits.

Perspectives

Tel que mentionné au bilan organisationnel, le nombre insuffisant d'employées ayant été présentes toute l'année ne nous a pas permis d'avancer dans la réalisation de cet objectif. Aussi, celui-ci est à poursuivre avec la réalisation d'un projet d'organiser une tournée dans les organismes communautaires visant plus particulièrement à promouvoir les ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale.

2. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

2.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités

Objectifs visés :

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale

2. Maintenir l'offre du service personnalisé d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Mettre en place progressivement des alternatives aux interventions sur rendez-vous en personne

3. Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale tant à l'interne qu'à l'externe

- Planifier deux séries de sept (7) ateliers à l'interne
- Réviser et adapter l'offre d'ateliers à l'externe selon des objectifs de favoriser le développement de compétences des participants.

2.2 Accueil, information et référence



L'accueil, information et référence permet aux personnes d'être informées sur la raison d'être de notre organisme, ses services et activités et d'être orientées, au besoin, vers des ressources plus appropriées à leurs demandes.

2.2.1 NATURE DES DEMANDES

Comme à chaque année, nous avons répondu à des demandes d'information sur notre mission, nos services et activités ou encore à des demandes de référence à des organismes pouvant mieux répondre aux besoins spécifiques des personnes telles que par exemple, des organismes d'entraide, de droits des locataires, etc. Plusieurs références concernent aussi l'accès à un avocat qui accepte les mandats d'aide juridique, ou encore, les psychiatres en clinique privé pour des contre-expertises.

2.2.2 RÉSULTATS

TABLEAU 1 : ACCUEIL, INFORMATION ET RÉFÉRENCE

	Au 31-03-2020	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022
Auto-Psy	104	108	2
Ressources externes	33	32	13
TOTAL	137	140	15

La baisse des demandes auxquelles nous avons pu répondre est due au fait d'un manque suffisant d'effectifs en présence ou encore en congé de maladie tel que nous l'avons mentionné dans le rapport de la permanence.

2.3 Aide et accompagnement



L'aide et accompagnement est une démarche proposée aux personnes utilisatrices de services de santé mentale dans le but de les informer sur leurs droits ainsi que de les soutenir afin de pouvoir les exercer. La démarche s'appuie sur des principes et valeurs de solidarité sociale et selon une approche d'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes citoyennes concernées.

L'aide et l'accompagnement s'exerce dans le respect et la reconnaissance des compétences de chacune des parties impliquées.

2.3.1 NATURE DES DEMANDES

Les demandes d'aide et d'accompagnement qui nous sont adressées, sont relatives à diverses situations. Les personnes recherchent du soutien, que ce soit afin de pouvoir être informées des droits mis en cause ou encore, comment les exercer et d'être accompagnées dans cette démarche que ce soit aux moyens d'une négociation ou médiation avec les professionnels concernés et, dans le cas où elles choisissent de porter plainte, par une intervention facilitant le recours au Commissaire aux plaintes et à la qualité des services. Comme l'an dernier, le contexte pandémique nous a exigé la poursuite de l'accompagnement par téléphone, ce qui impacte nos façons d'accompagner et soutenir les personnes dans leurs démarches. L'ensemble des accompagnements se poursuit à distance, soit par téléphone ou visioconférence, selon le besoin ou la demande. À moins d'exception, il n'y a plus de déplacement dans les milieux de soins, ce qui évidemment change grandement la force d'action. Les interventions sont plus que jamais axées sur le pouvoir d'agir des personnes, en les accompagnants dans chaque étape de préparation vers le faire-valoir de leurs droits. Bien souvent, le simple fait d'offrir une écoute dans l'accueil et sans jugement contribue grandement au développement du sentiment de compétences donc, de pouvoir sur leur vie.

Voici quelques exemples de ces situations :

Droits et recours en santé mentale

1) Garde en établissement (17) :

Au chapitre des droits et recours en santé mentale, la plus forte demande, comme bien des années est la garde en établissement avec dix-sept (17) cas.

Sur la base de nos rapports, nous constatons que le trois quart des demandes ont été fait par des hommes dont près de la moitié demande des références pour rencontrer un avocat. Toutes les demandes sont régulièrement accompagnées de demande d'informations. Les informations demandées sont majoritairement liées à un besoin d'**éclaircissement** de la situation, un besoin **d'accompagnement de leur vécu** et de la charge émotive que cela implique lors de l'entrée en garde ou lors de la transition de sortie de garde en établissement vers un autre type de résidence. Plusieurs personnes souffrent à l'idée de perdre leur **liberté** (surtout ceux qui sont affecté émotivement ou non respecté dans leur rythme) ou d'être enfermé contre leur gré. Depuis l'an dernier, peu d'appel en lien avec les mesures sanitaires.

2) Qualité des services (12) :

Les demandes relatives à la qualité des services sont au nombre de douze (12).

Dans cette catégorie, les trois quarts des demandes ont été fait par des femmes. Les hommes comme les femmes vivent des *inconforts avec leurs médications* et veulent parfois une confirmation qu'ils peuvent négocier les dosages ou cesser la prise de médication. La moitié des demandes inclues un questionnement par rapport à leur diagnostique ou directement un désaccord qui les enlène vers une demande pour un *2^e avis professionnelle*. Au mois d'août 2021, un patient n'arrivait plus à rejoindre son psychiatre depuis plusieurs mois. Une pénurie de services augmente la souffrance des clients, et rallonge l'adéquation aux traitements.

3) Consentement aux soins libre et éclairé (7)/ Autorisation judiciaire de soins (7) :

Les demandes relatives au consentement aux soins libre et éclairé sont au nombre de sept (7), ex aequo avec l'Autorisation judiciaire de soins (7).

La notion de consentement préoccupe l'entourage de la personne qui est atteinte de trouble de la santé mentale. Les principaux sujets liés aux consentements sont en fait des préoccupations pour la santé de la prise de médicament qui apparaissent mauvais pour l'organisme et dont les personnes se méfient. Le besoin de comprendre ce qu'ils ingèrent semblent prendre de l'importance. Si le consentement a pu être fait de manière libre et éclairée, quand la personne désire faire machine arrière et refuse de poursuivre son traitement, les étapes sont complexes, décourageantes et très peu soutenu par le corps médical. Surtout dans les cas des troubles de la santé mentale qui ont un effet sur la perte de contact avec la réalité comme les diagnostique dans le champ des troubles psychotiques et les intoxications de substances psychoactives ou psychotropes. Ou les troubles qui incitent la personne à s'isoler et se retirer de la vie sociale augmentant ainsi l'effet de souffrance.

Droits civils et sociaux

1) Hébergement (6) :

Dans les droits civils et sociaux, notre plus grande demande a été l'hébergement, avec six (6). Tout comme les années précédentes, les demandeurs de services dans cette catégorie ont principalement des besoins en lien avec la qualité de vie en résidence intermédiaire. Un cas d'harcèlement dû à ce qui apparaît être de l'intolérance ou de l'abus en situation de vulnérabilité.

2.3.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2020	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022
DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE			
Total	107	103	75
DROITS CIVILS ET SOCIAUX			
Total	45	45	15
Grand total	152	148	90

La majorité des demandes, au total de soixante-quinze (75) réfèrent à des situations vécues par les personnes en tant qu'utilisatrices de services de santé mentale. D'autres demandes qui nous sont adressées réfèrent à des situations auxquelles ont été confrontées les personnes dans l'exercice de leurs droits sociaux, soit au total, cette année de quinze (15). Des résultats plus détaillés concernant les demandes d'information et d'accompagnement apparaissent à la Section VI, Annexe ; Tableau 1.1 : Aide et accompagnement, p.46

2.3.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Nous constatons qu'il demeure beaucoup de travail de sensibilisation auprès de la population en général, mais aussi auprès de l'ensemble du personnel du réseau de la santé. Les préjugés ne sont pas toujours conscients et parfois, sans même le vouloir ils teintent nos perceptions et influencent nos actions et nos paroles. Les personnes qui nous contactent ont bien souvent besoin d'écoute, de considération et d'informations adaptées à leur niveau de compréhension ou simplement à leur rythme d'acceptation des enjeux qu'ils vivent. Être quotidiennement confronté aux perceptions défavorables que renvoie la société, a un impact immense sur le pouvoir d'agir et l'estime personnel.

Dans cette optique, nous misons quotidiennement à axer nos actions afin de redonner confiance et pouvoir à ces personnes qui ont besoin de soutien. Nous demeurons conscients que nos actions doivent certes être réalisées auprès de la population qui individuellement fait appel à nos services, mais aussi et surtout dans la sensibilisation du système à une réalité qui semble encore bien incomprise.

2.4 Ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale



La formation sur les droits et recours en santé mentale offerte sous forme d'ateliers d'éducation populaire, s'adresse aux personnes utilisatrices de services de santé mentale afin qu'elles puissent être informées des principaux droits et recours en vertu des lois les concernant: Loi sur les services de santé et les services sociaux, Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui, Loi sur le Curateur public, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

2.4.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Malgré le contexte de la pandémie, nous avons réussi cette année à offrir sept (7) ateliers à l'interne et un (1) atelier à l'externe. Les ateliers ont été suivis par deux (2) participant.es en présence dans nos locaux et cinq (5) participant.es à l'externe. Selon des visées d'appropriation du pouvoir collectif, nous avons continué cette année à les offrir à un groupe homogène s'engageant, dans la mesure du possible, à tous les suivre. En lien avec cette visée et au regard des objectifs de développement de compétences, une nouvelle activité de groupe a été ajoutée au contenu des ateliers. Celle-ci vise à sensibiliser les participants à leur responsabilité de faire valoir leurs droits en développant et en entretenant des liens constructifs entre la personne et son équipe de soins. L'activité comporte un volet participatif où les personnes alimentent le contenu selon les expériences vécues. Elle est centrée sur les quatre (4) principes suivants :

1. l'importance de faire des choix libres et éclairés
2. l'importance de participer activement aux décisions
3. l'importance de développer son potentiel de croissance
4. l'importance de connaître, d'exercer et de défendre ses droits en tant qu'usagers de services en santé mentale.

Nous avons également poursuivi le développement de plusieurs activités brise-glaces ainsi que d'autres basées sur les principes de l'éducation populaire et de l'appropriation du pouvoir. Nous avons aussi révisé le contenu de l'atelier sur la Loi sur le Curateur public selon la nouvelle loi qui sera en vigueur en juin 2022. Les ateliers ont été donnés à l'interne tels que prévus en privilégiant un mode de participation en présence afin de faciliter les interactions entre les participants au regard de l'objectif de développement des compétences. Mentionnons qu'un atelier a eu lieu dans un organisme en santé mentale situé dans la région de Portneuf sur la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

2.4.2 RÉSULTATS

	Au 31-03-2020		Au 31-03-2021		Au 31-03-2022	
	Nb de participants		Nb de participants		Nb de participants	
	Interne	Externe	Interne	Externe	Interne	Externe
	22	0	26	0	2	5
Total participants	25		26		7	
Nombre d'ateliers	7		7		8	
Moyenne de participation	4		4		1	

La baisse de participation aux ateliers à l'interne s'explique par le fait que, par respect des mesures de distanciation physique recommandées afin d'éviter la propagation du virus de la COVID 19, nous ne pouvions accepter qu'un nombre limité de personnes en présence au local.

2.4.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Telle que démontrée l'année précédente, la formation d'un groupe homogène facilite le cheminement de chacun. La mise en pratique des nouvelles techniques d'animation mettant l'accent sur le développement des compétences a permis aux participants de prendre parole, d'identifier leurs besoins, de s'affirmer et d'augmenter leur estime de soi, essentiel à la condition nécessaire à l'exercice de leurs droits. Un participant mentionne «il y a du nouveau sur lequel je pourrai réfléchir» tandis qu'un autre mentionne avoir aimé «le principe de respect axé sur le potentiel». Les deux participants avaient déjà suivi la formation dans le passé et souhaitaient approfondir leurs connaissances. Cela démontre un intérêt continu de la part des participants.

Sur la base des évaluations des participants, les ateliers permettent un cheminement positif et progressif favorisant le partage du vécu de chacun, l'entraide et le soutien. Les scénarios proposés ont suscité des échanges dynamiques sur des stratégies positives à développer, telles que le développement d'une relation égalitaire entre les usagers et intervenants pour reprendre du pouvoir sur leur vie.

Pour ce qui est des demandes d'ateliers à l'externe, les objectifs attendus des groupes communautaires étant davantage de l'information sur les droits et mécanismes de recours, nous poursuivrons cette année notre réflexion sur comment concilier ces demandes avec les objectifs que nous poursuivons.

2.5 Activités de sensibilisation, de concertation et de mobilisation



Les activités de sensibilisation et de concertation sont des occasions données aux personnes citoyennes concernées ainsi qu'à diverses populations de partager ou de débattre ensemble des différents enjeux sociétaux entourant la promotion et la défense des droits ou la santé mentale ainsi que de proposer des changements en faveur d'une meilleure protection des droits et du mieux-être de la population.

Ces activités visent également à **mobiliser** les personnes concernées dans des actions ou des projets visant l'amélioration de leurs conditions sociales.

2.5.1 PRINCIPALES RÉALISATIONS

Comme nous l'avions mentionné l'an dernier, nous souhaitons cette année remettre progressivement les causeries à la programmation des activités en permettant une participation des personnes en présence ainsi que par visio-conférence. Deux (2) causeries ont donc été ainsi organisées à l'automne 2021 autour du thème des préjugés en santé mentale. La première a consisté au visionnement d'un vidéo *La vie avec un brin de folie* réalisé par Annie Frenette en 2004 ayant mis en images le *Petit dictionnaire des idées reçues sur la folie et autres considérations* (réalisé par l'organisme Folie Culture) avec l'objectif de défaire nos préjugés sur la santé mentale avec humour et poésie. Toujours sur le même thème, la deuxième a porté sur les idées préconçues concernant la maladie mentale et la stigmatisation qu'elles font subir aux personnes aux prises avec des problématiques de santé mentale.

2.5.2 RÉSULTATS

Activités	Au 31-03-2020		Au 31-03-2021		Au 31-03-2022	
	Nombre	Nb. participants	Nombre	Nb.de participants	Nombre	Nb.de participants
Causeries	5	49	N/A	N/A	2	12
Conférences/ Témoignages	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	5	49	N/A	N/A	2	12
MOYENNE DE PARTICIPATION	10		N/A		6	

2.5.3 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Considérant que le groupe est davantage connu pour son service d'aide et accompagnement, la plupart de ceux et celles qui font appel à ce service s'attendent à ce que nous les aidions que ce soit pour rédiger une lettre de plainte ou encore à ce que nous intercédions à leur place pour régler un litige entre eux et elles et un professionnel de la santé. Or, notre approche d'intervention, bien qu'elle n'exclut pas cette forme d'aide, consiste à accompagner la personne afin que celle-ci puisse définir ses besoins et attentes face aux services de santé qu'elle aimerait recevoir et puissent les exprimer à ceux et celles qui les prodiguent de manière constructive qui puisse apporter un véritable changement au niveau des pratiques de santé mentale. Cette approche ne s'applique pas seulement dans le contexte de nos interventions individuelles mais aussi collectives. Les ateliers de formation sur les droits et recours en est un exemple de par ses objectifs et son contenu visant à ce que les personnes puissent développer des compétences à exercer leurs droits. Considérant le faible taux de participation des personnes aux ateliers, nous souhaitons mieux faire connaître cette approche auprès de notre population cible et les encourager à en faire l'expérience.

Perspectives

Poursuivre le travail de consolidation de nos approches d'interventions individuelles et collectives afin que celles-ci deviennent de véritables occasions pour les personnes de s'approprier du pouvoir en découvrant et en expérimentant des moyens autres que les mécanismes de recours formels à la plante prévus dans les différentes lois.

3. VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE



La vie associative et démocratique vise à favoriser la participation, l'implication et la mobilisation des membres à la réalisation de la mission du groupe et de ses objectifs.

Auto-Psy (Région de Québec) en tant que groupe d'action communautaire autonome, invite ses membres à s'impliquer dans la réalisation des différents projets du groupe en tant que citoyens concernés par les enjeux de promotion et de défense des droits en santé mentale et ce, dans la reconnaissance de leurs potentialités et dans le respect de leur rythme.

3.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
- Impliquer les membres dans des actions ou projets visant le recrutement de membres
- Assurer une communication régulière avec les membres

2. Encourager et soutenir la participation des membres au sein des comités du groupe

3. Élaborer progressivement un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.)

- Remettre progressivement à la programmation les dîners causeries et autres activités d'accueil et d'intégration

3.2 RECRUTEMENT ET INTÉGRATION DE NOUVEAUX MEMBRES RÉGULIERS ET ACTIFS

Considérant la réduction de nos activités telles que les causeries et le nombre limité de personnes que nous pouvions accepter en présence au local, nous n'avons pas pu utiliser ce moyen privilégié de recrutement de nouveaux membres. Notons cependant que certaines personnes nous ont adressé spontanément des demandes d'adhésion en ayant consulté notre site web ou après s'être abonnées à nos infolettres. Une séance d'information a été organisée à leur intention le 22 septembre 2021 selon une formule mixte de participation, en présence au local ou par visio conférence.

Au regard de nos objectifs de favoriser une implication active des membres à la réalisation de la mission notamment au sein du CA, un café rencontre a été organisée le 25 mai 2021.

Tableau : Membership

Catégorie de membres	Total 31-03-2020	Total 31-03-2021	Total 31-03-2022
Membres réguliers	53	53	59
Membres actifs	9	10	11
Sous-total	62	63	
Membres solidaires	7	7	7
Total	69	70	77

3.3 SOUTIEN À LA PARTICIPATION DES MEMBRES ACTIFS

Les Comités permanents sont composés de membres actifs et des membres de l'équipe de travail. Ils ont pour rôle la réalisation de projets au regard de la mission et du plan d'action du groupe Auto-Psy (Région de Québec). Certains comités sont permanents et d'autres sont mis sur pied dans le cadre de projets ponctuels du groupe.

3.3.1 Comité journal

- *France Blanchet*
- *Yvon Boisclair*
- *Pauline Chabot*
- *Angèle Gagnon*
- *Francine Genest*
- *Daniel Morin*
- *Francine Tourigny*

Nombre de rencontres : 9

Le comité journal a repris ses rencontres en mai 2021 avec l'arrivée en poste de l'accompagnante en défense des droits ayant agi auprès de celui-ci à titre de répondante. Le comité a produit un numéro composé de 12 pages, trois chroniques et un jeu, paru en juin 2021. Suite à l'absence prolongée de l'accompagnante pour des raisons de santé, une autre membre de la permanence a pris le relais et des membres du comité ont donc pu continuer à se réunir avec l'objectif de faire du Pertinent un véritable outil d'information et de sensibilisations en concordance avec les visées du groupe. Bien que ce numéro ne soit pas encore paru, l'ensemble des textes a pu être rédigé. Suite au départ définitif de la répondante et du départ à la retraite de la coordination, le journal a été mis sur pause afin de permettre à l'accompagnante en défense des droits à temps partiel de favoriser la réponse aux demandes d'accompagnement.

3.3.2 Comité primauté de la personne

- *Pauline Chabot*
- *Yorick Godin*
- *Cynthia Perreault*
- *Christine Rousseau*

Nombre de rencontres : 8

Rappelons qu'en mars 2020, dans le cadre des consultations menées par le MSSS sur le Plan d'action en santé mentale (PASM 2020-2025), nous avons tenu une séance d'information à ce sujet auprès des membres. Considérant que la consultation du MSSS se limitait à un sondage en ligne sur quelques questions assez générales, ceux-ci ont manifesté de l'intérêt pour un projet leur permettant de faire entendre leurs véritables aspirations autrement que par des moyens de représentations conventionnels.

La relance du comité Primauté de la personne, s'inscrit en suite de cette consultation. Le comité était composé de quatre membres (3) et d'une (1) représentante de l'équipe de travail. Huit (8)

rencontres ont eu lieu au cours de l'année. Jusqu'à maintenant, les membres se sont donné un plan d'action ainsi qu'une démarche de travail favorisant une véritable prise de parole, l'affirmation et l'appropriation de leurs points de vue sur les sujets les interpellant à titre d'utilisateurs de services tels que, à titre d'exemples, les alliances thérapeutiques, les préjugés et les alternatives en santé mentale.

3.3.3 Ateliers de formation technologiques

Dans le contexte de la pandémie et dans le but de pouvoir tenir des réunions à distance, le projet d'animation d'ateliers technologique, ayant débuté en janvier 2021, visait à initier autant les membres actifs que la permanence aux différentes plateformes de communication tels que Zoom, Microsoft team, Skype, etc. Cette activité s'est prolongé jusqu'à la fin avril 2021 avec l'ajout de six (6) ateliers donnés sur une base individuelle. Rappelons que cette activité a été grandement appréciée et qu'elle a, par ailleurs, de plus, contribué à briser l'isolement.

3.4 ACTIVITÉS DE CONSULTATION ET DE CONCERTATION

Trois (3) plénières ont été organisées autour du thème mission, orientations et vie associative. Celles-ci ont eu lieu respectivement le 1^{er} avril, le 29 avril 2021 et le 15 septembre 2021. Ces plénières avaient pour objectifs d'échanger sur les besoins de soutien des membres intéressés à s'impliquer et sur le comment y répondre. La permanence actuelle mandatée de façon prioritaire pour offrir des services et activités de promotion et de défenses des droits, les participants ont convenu que le soutien d'un.e employé.e pouvant agir, à temps plein, comme agent de développement de vie associative et démocratique serait la piste de solution la plus appropriée.

Mentionnons également qu'il y a eu la tenue de deux (2) assemblées au cours de l'année soit l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 22 juin 2021 et une assemblée spéciale le 15 décembre 2021 en vue de l'élection de deux (2) nouveaux administrateurs.

3.5 BILAN ET PERSPECTIVES

Bilan

Les personnes souhaitant devenir membres de l'organisme le manifeste surtout via la page Facebook de l'organisme. Cette année, nous observons une légère augmentation des demandes malgré le fait que nous n'avons pu entreprendre une démarche de recrutement en raison d'un manque d'effectifs pour le faire. Pour ce qui est du recrutement de membres actifs ayant un intérêt à s'impliquer au conseil d'administration ou au sein des comités permanents du groupe, le défi demeure entier considérant, comme nous l'avons rappelé à plusieurs reprises que le groupe est davantage connu pour ses services qu'en tant que milieu d'implication. À cela s'ajoute le fait que la réduction de nos activités d'échange et de concertation en raison du contexte de la pandémie qui, bien souvent, ont constitué d'excellentes occasions d'encourager des membres à s'impliquer a été un obstacle majeur à l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, mentionnons que l'intégration des membres au sein du groupe passe par une offre de soutien et d'accompagnement souvent exprimé par ces derniers pour laquelle nous tenons à continuer nos démarches afin de pouvoir y répondre.

Perspectives

Poursuivre nos démarches visant à l'engagement d'une personne agissant à titre d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique ayant comme principaux mandats le recrutement, l'intégration et la mobilisation des membres dans différents projets. Remettre progressivement en place les activités d'échange et de concertation permettant aux membres de développer un sentiment d'appartenance au groupe.

4. ALLIANCES ET CONCERTATIONS, APPUIS



Auto-Psy (Région de Québec) poursuit des alliances, se concerte et collabore avec des groupes de défense des droits en santé mentale ou toute autre organisation avec qui, il partage des principes et des valeurs de justice sociale et de démocratie. Le groupe est membre des organismes suivants : la Ligue des droits et libertés (Section de Québec), le Bureau d'animation et d'information logement (BAIL).

Sur la base des mêmes principes et valeurs, le groupe est membre également du Regroupement des organismes communautaires autonomes (ROC-03) dont la mission vise la reconnaissance, l'autonomie et le droit à un financement adéquat des organismes communautaires autonomes œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux

4.1 RAPPEL DU PLAN D'ACTION 2021-2024

Priorité : **Créer et entretenir des alliances et partenariats**

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
- Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente
- Développer des alliances au niveau national avec des groupes ou regroupements alternatifs en santé mentale

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

4.2 PRINCIPALES RÉALISATIONS

4.2.1 Promotion et respect des droits

Primauté de la personne et respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale

Rappelons que dans le cadre du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 - Faire ensemble et autrement*, les CIUSSS ont été invités à se doter de plans d'action visant notamment à assurer la primauté de la personne par des moyens visant à sensibiliser et informer autant les personnes utilisatrices de services de santé mentale, les intervenants que les partenaires de l'importance que revêt le respect des droits dans l'organisation et la prestation de services.

Le comité respect des droits en santé mentale, dont nous sommes membres est composé d'autres partenaires du milieu communautaire, du comité des usagers et de représentants du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN). En raison du contexte de la pandémie, trois (3) réunions ont eu lieu au cours de l'année. Les projets en cours comprennent un sondage sur la connaissance des droits des usagers en lien avec la Loi sur les services de santé et les services sociaux et la procédure de mise sur garde.

Mentionnons également que le groupe, de par ses objectifs de promotion de ressources alternatives en santé mentale, est présentement dans un processus de demande d'adhésion auprès du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ) dont la décision sera prise lors de leur assemblée générale annuelle qui aura lieu en juin 2022.

L'utilisation des électrochocs en psychiatrie

Dans le contexte de la campagne annuelle contre l'utilisation des électrochocs en psychiatrie organisé conjointement par le Comité Pare-Chocs le Collectif de défense des droits de Montréal, nous collaborons avec ces organismes afin de diffuser le plus largement possible des informations sur cette campagne.

4.2.2 Reconnaissance, autonomie et financement des organismes d'action communautaire autonome

Cette année des délégués désignés par le CA ainsi que la coordination ont participé à l'assemblée générale annuelle ayant eu lieu le 2 juin 2021. Dans le cadre des travaux visant à réviser le programme régional de soutien aux organismes communautaires, ils ont participé également à une consultation sur les besoins des organismes notamment en ce qui concerne les ressources humaines.

Notons également notre participation régulière, en tenant compte de nos disponibilités, à la campagne Engagez-vous pour le communautaire.

4.3 APPUIS

Rappelons que le groupe est membre de la Ligue des droits et libertés, du BAIL, de Bénévoles d'Expertise et participe, selon ses disponibilités, à leurs activités. Mentionnons que nous avons accepté de faire partie d'un comité de lecture dans le cadre d'un projet de création d'un radio-roman visant à démystifier les préjugés en santé mentale piloté par le Centre de la Croix Blanche.

4.4 BILAN ET PERSPECTIVES

Promotion et respect des droits

Bilan

Malgré le quasi absence d'activités ou de rencontres organisées par le comité respect des droits du CIUSSS-CN, notre participation au sein de ce comité demeure pertinente en raison de l'expertise que nous pouvons y apporter, en tant que seul groupe de promotion et de défense des droits en santé mentale dans la région. Il en est de même en ce qui concerne nos objectifs d'adhésion à des regroupements nationaux ayant des missions similaires ou complémentaires à la nôtre afin de pouvoir se concerter sur des enjeux systémiques de promotion et défense des droits face auxquels, cette possibilité est limitée au plan régional en absence de l'existence de regroupements régionaux de défense des droits en santé mentale. Par ailleurs, rappelons encore une fois, que les activités de représentation nécessitent la disponibilité de membres de la permanence ou encore du conseil d'administration non pas uniquement pour assister à des réunions mais afin de pouvoir s'impliquer activement dans la réalisation de projets collectifs pour lesquels nous nous sentons interpellés.

Autonomie, reconnaissance et financement

Bilan

Encore cette année, nous avons dû limiter notre implication que ce soit à des assemblées ou à la *Campagne Engagez-vous pour le communautaire* afin de se consacrer à nos objectifs de recrutement et d'intégration de nouveaux ou nouvelles employé.e.s ou encore de membres du CA

Perspectives

Préciser nos objectifs et conditions de participation ou d'implication au sein du comité respect des droits ou autres regroupements en tenant compte des ressources limitées de l'organisme et de ses objectifs prioritaires de consolidation de la permanence et du conseil d'administration.

Section IV

Plan d'action 2021-2024

VOLET : GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

Priorité : 2021-2024

Renforcer le fonctionnement démocratique de l'organisme

Objectifs visés:

1. Consolider le conseil d'administration

- Suite à la mise sur pied d'un comité gouvernance démocratique, préciser les mandats de celui-ci visant à bonifier le processus et les procédures de recrutement, d'accueil et d'intégration de membres visant à atteindre le nombre prévu de membres au CA, soit sept (7) membres ainsi qu'à combler les postes d'officiers.ères au nombre de quatre (4)
- Considérant qu'il est de la responsabilité du CA de voir à l'embauche d'une nouvelle coordination et suite à sa mise sur pied d'un comité à cette fin, en préciser les mandats ainsi qu'établir un calendrier des rencontres
- Voir à la reprise progressive des travaux du comité règlements généraux ayant comme mandats, à court terme, de préciser les responsabilités et les mandats du CA ainsi que ceux des officiers.ères
- Poursuivre l'expérimentation des procédures et outils visant à soutenir les officiers, officières dans l'intégration des tâches reliées à leurs rôles, responsabilités et mandats respectifs
- Encourager l'entraide, le partage des responsabilités et le transfert des connaissances entre les membres du conseil d'administration

2- Favoriser les liens et le travail en collégialité entre les différentes instances

- Poursuivre les activités de concertation entre la permanence, le CA, les comités et les membres portant sur des enjeux prioritaires touchant l'organisme (ex. plénières sur les orientations du groupe, etc.)
 - Se concerter et collaborer avec la permanence à la conception et à la réalisation d'une démarche de planification stratégique au sein du groupe
-

VOLET : ORGANISATIONNEL

Priorité : 2021-2024 : Assurer le groupe d'une permanence composée minimalement de cinq (5) employé-es

Objectifs visés

1. Poursuivre l'objectif de consolidation de la permanence

- Planifier et organiser, en concertation avec le conseil d'administration le processus d'embauche et d'intégration d'une nouvelle coordination
- Planifier et organiser le processus d'embauche et d'intégration d'un.e nouveau ou nouvelle employé.e à titre d'agent.e de développement de la vie associative et démocratique

2. Consolider les pratiques d'intervention favorisant l'appropriation du pouvoir individuel et collectif des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Élaborer des protocoles et autres moyens visant à ce que les personnes ou organismes en demande de nos services et activités soient mieux informées des objectifs visés par nos interventions.

3. Reconduire l'objectif de mise à jour de la politique relative aux conditions de travail

- Élaborer une politique d'échelle salariale
-

VOLET : INTERVENTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Priorité : 2021-2024 : Assurer une meilleure accessibilité des personnes à nos services et activités

Objectifs visés :

1. Assurer aux personnes une information accessible et continue sur leurs droits et recours en santé mentale

- Consolider et développer de nouveaux outils d'information sur les droits et recours en santé mentale

2. Maintenir l'offre du service personnalisé d'aide et accompagnement auprès des personnes utilisatrices de services de santé mentale

- Mettre en place progressivement des alternatives aux interventions sur rendez-vous en personne

3. Maintenir l'offre d'ateliers de formation sur les droits et recours en santé mentale tant à l'interne qu'à l'externe

- Planifier deux séries de sept (7) ateliers à l'interne
 - Réviser et adapter l'offre d'ateliers à l'externe selon des objectifs de favoriser le développement de compétences des participants.
-

VOLET : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

Priorité 2021-2024 : Favoriser la participation citoyenne des membres et des personnes aux activités et aux actions du groupe

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des stratégies d'action visant le recrutement et l'intégration des membres au sein du groupe

- Promouvoir le membership auprès des participants aux activités du groupe et des personnes reçues en aide et accompagnement
- Impliquer les membres dans des actions ou projets visant le recrutement de membres
- Assurer une communication régulière avec les membres

2. Encourager et soutenir la participation des membres au sein des comités du groupe

3. Élaborer progressivement un programme d'activités diversifiées permettant aux membres de développer des habiletés et faire divers apprentissages utiles à leur participation (ex. travail d'équipe, communication, appropriation des technologies informatiques et des plateformes de visioconférence, etc.)

- Remettre progressivement à la programmation les dîners causeries et autres activités d'accueil et d'intégration

VOLET : ALLIANCES ET PARTENARIATS

Priorité 2021-2024 : Créer et entretenir des alliances et partenariats

Objectifs visés :

1. Poursuivre et développer des alliances avec des partenaires visant à assurer la primauté et le respect des droits des personnes utilisatrices de services de santé mentale en tant que citoyennes à part entière

- Poursuivre notre implication au sein du comité respect des droits dans le cadre du plan d'action visant à assurer la primauté de la personne
- Collaborer à des actions ou projets de lutte contre la stigmatisation
- Appuyer toute organisation défendant les droits des citoyens à des conditions de vie décente
- Développer des alliances au niveau national avec des groupes ou regroupements alternatifs en santé mentale

2. Poursuivre des démarches de concertation et de collaboration visant à assurer l'autonomie, la reconnaissance et le financement adéquat de l'action communautaire autonome

- Participer à différentes activités de consultation ou actions organisées par le Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC-03) en partenariat avec le Regroupement d'éducation populaire en action communautaire (REPAC) et le Regroupement des groupes de femmes (RGF)

VOLET : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

Priorité 2021-2024 : Améliorer la visibilité du groupe auprès de la population interpellée par la mission

Objectifs visés

1. Élaborer et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de promotion et de communication

- Sensibiliser les personnes à l'importance de connaître et d'exercer leurs droits
- Mieux faire connaître les services et activités du groupe auprès de la population
- Promouvoir le groupe comme un milieu favorisant l'appropriation du pouvoir collectif

2. Poursuivre les actions et activités de promotion régulière de l'organisme

- Poursuivre la diffusion du prospectus et affiche au sein des institutions et organismes communautaires
 - Mettre à jour et développer le site web selon des critères de facilité d'opérationnalisation, de vulgarisation des informations
-

Section V

Prévisions budgétaires

1. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022-2023

REVENUS RÉCURRENTS		PB 2021-2022	PB 2022-2023
1	CIUSSS-CN (PSOC)	187 430 \$	208 682 \$
2	Centraide	41 000 \$	41 000 \$
Sous-total 1		228 430 \$	249 682 \$
REVENUS NON RÉCURRENTS			
3	Québec Philanthrope	2 000 \$	0 \$
	Octroi MSSS (Aide urgence)		0 \$
Sous-total 2		2 000 \$	0 \$
REVENUS AUTO-FINANCEMENT			
4	Dons	0 \$	0 \$
5	Revenus d'activités	200 \$	200 \$
6	Cotisations	0 \$	0 \$
7	Intérêts	700 \$	100 \$
Sous-total 3		900 \$	300 \$
Grand total		221 330 \$	249 682 \$

Revenus 22-23	249 682 \$
Dépenses 22-23	225 185 \$
Écart	24 497 \$

Notes sur les revenus

Poste 1 : La prévision de la subvention PSOC au montant de 208 682 \$ est basée sur le montant reçu en 2021-2022, soit 192 431 \$ indexé à 2,9 % pour un total de 198 011 \$ auquel s'ajoute un montant de 10 671 \$ à recevoir en 2022-2023 confirmé par le CIUSSS-CN dans le cadre de l'application du plan d'action interministériel en santé mentale 2021-2025.

Poste 6 : Aucun montant indiqué suite à la décision du CA prise le 25 avril de suspendre encore cette année l'obligation pour les membres de verser une cotisation annuelle.

DÉPENSES		PB 2021-2022	PB 2022-2023
Charges salariales			
8	Salaires réguliers et avantages sociaux	171 733 \$	140 735 \$
	Autres salaires	6 553 \$	24 960 \$
Sous-total 1		178 086 \$	165 695 \$
Frais d'administration			
9	Loyer	24 869 \$	25 615 \$
10	Frais de bureau et papeterie	3 000 \$	4 500 \$
11	Assurances	1 125 \$	1 125 \$
12	Entretien et fonctionnement	3 500 \$	4 250 \$
13	Contrat de location (syst. téléphonique)	200 \$	0 \$
14	Télécommunications	2 600 \$	2 700 \$
15	Honoraires professionnels	2 000 \$	2 000 \$
16	Vérification comptable	5 400 \$	5 400 \$
17	Services informatiques	1 000 \$	1 000 \$
18	Frais services de paie	800 \$	800 \$
19	Intérêts et frais bancaires	100 \$	100 \$
Sous-total 2		44 594 \$	47 490 \$
Frais liés aux services et activités			
20	Publicité et promotion	1 500 \$	3 000 \$
21	Frais de services et activités	3 000 \$	3 000 \$
22	Colloques et formations	2 000 \$	2 500 \$
23	Frais de représentation et déplacement	250 \$	500 \$
24	Cotisations	400 \$	500 \$
25	Frais remboursables des membres	1 500 \$	2 500 \$
Sous-total 3		8 650 \$	12 000 \$
Grand total		231 330 \$	225 185 \$

Notes sur les dépenses :

Poste 8 : Les prévisions ont été basées sur les salaires indexés selon l'IPC (index des prix à la consommation) de 6,7 % plus une augmentation de 3,3 % pour l'ensemble des employées. À ce montant s'ajoute les honoraires professionnels de FG (Autres salaires). Elles ont également été calculées avec l'hypothèse de l'entrée en fonction d'un nouveau coordonnateur en septembre 2022, de l'acceptation de l'employée à temps partiel au poste d'aide et accompagnement de travailler à temps plein et de l'engagement d'un.e agent.e de développement de la vie associative en janvier 2023.

Poste 20 : Prévisions selon le plan d'action 2021-2024 d'entreprendre un projet de tournée dans les organismes communautaires et la conception d'un nouveau site web.

Section VI

Annexe

ANNEXE

TABLEAUX 1: PROMOTION ET DÉFENSE INDIVIDUELLE DES DROITS

Tableau 1.1 : Aide et accompagnement

DROITS ET RECOURS EN SANTÉ MENTALE	Au 31-03-2020	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022
Loi sur les services de santé et les services sociaux			
Secret professionnel	0	1	1
Confidentialité	1	1	1
Qualité des services	20	21	12
Accès aux services	15	3	4
Accès au dossier médical et social	5	4	3
Consentement aux soins libre et éclairé	14	2	7
Choix du professionnel	9	8	6
Choix de l'établissement	1	2	2
Accès aux organismes communautaires	3	2	2
Autorisation judiciaire de soins	10	14	7
Droit à l'accompagnement	1	1	3
Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui			
Garde en établissement	24	26	17
Loi sur le Curateur public			
Mandat et régimes de protection	19	12	4
Loi sur la protection de la jeunesse			
Garde d'enfants	4	6	3
Autres	2	0	3
Total partiel	107	103	75
DROITS CIVILS ET SOCIAUX			
	Au 31-03-2020	Au 31-03-2021	Au 31-03-2022
Aide sociale	1	3	0
Régime des rentes	0	0	0
Assurance-emploi	1	0	0
Hébergement	8	15	6
Logement	9	2	0
Travail	7	10	2
Justice	14	11	2
Assurances	1	0	2
Autres	4	4	3
Total partiel	45	45	15
Grand total	152	148	90

Tableau 1.2 : Proportion hommes/femmes

	Au 31-03-2020		Au 31-03-2021		Au 31-03-2022	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	148	60 %	137	47 %	57	54%
Hommes	95	40 %	151	53 %	48	46%
Total	243	100 %	288	100 %	105	100%

TABLEAUX 2 : VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE

2.1 Activités d'intégration et de reconnaissance

	Au 31-03-2020			Au 31-03-2021			Au 31-03-2022		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions d'accueil	0	0	0	0	0	0	1	4	4
Activités de socialisation	1	13	13	1	8	8	1	14	14
Activité de reconnaissance	1	11	11	0	0	0	0	0	0

2.2 Activités de formation, de consultation et de concertation

	Au 31-03-2020			Au 31-03-2021			Au 31-03-2022		
	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne	Nombre	Participants	Moyenne
Sessions de formation	0	0	0	16	31	2	1	4	4
Plénières	1	10	10	1	10	10	3	30	10
Assemblée générale annuelle	1	15	15	1	16	16	1	8	8
Assemblée générale spéciale	0	0	0	0	0	0	1	15	15

TABEAU 3 : PROMOTION ET COMMUNICATIONS

	Au 31-03-2020			Au 31-03-2021			Au 31-03-2022		
	Personnes rejointes			Personnes rejointes			Personnes rejointes		
	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total	Réel	Estimé	Total
Dépliant Auto-Ps		158	158		100	100		100	100
Dépliant LP-38		100	100		100	100		0	0
Affiche		48	48	0		0	0		0
Infolettre		350	350		350	350		350	350
Insolent					500	500		500	500
Séances Inform.		100	100			0	0		0
Total		756	756	0	1050	550	0	950	950

Ce tableau est présenté ici uniquement à titre indicatif du nombre estimé de personnes ayant été informées des services et activités du groupe ou ayant eu l'occasion de connaître leurs droits et être informés de sujets en lien avec la santé mentale via l'Insolent.